



Communiqué de presse

Béni-Mellal, Lundi 09 Septembre 2019

Consultation régionale de l'étude relative à la Stratégie d'Intervention de l'ANRUR à l'horizon 2030 dans la Région de Béni Mellal-Khénifra.

Sous la présidence de Monsieur le Wali de la Région de Béni Mellal-Khénifra, la consultation régionale de l'étude relative à la Stratégie d'Intervention de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et la Réhabilitation des Bâtiments Menaçant Ruine (ANRUR) à l'horizon 2030 a été tenue dans la ville de Béni Mellal, en présence de Messieurs les Gouverneurs des provinces de la région, de Monsieur le président de la région, de Madame la Directrice de l'ANRUR, des élus, des chefs de services extérieurs, des corps professionnels, des universitaires, des personnes ressources et des médias.

Sous le thème « **Rénovation Urbaine et Réhabilitation des Bâtiments Menaçant Ruine : Vers une stratégie concertée** », cette rencontre a fait l'objet d'une séance d'ouverture en vue de présenter les missions de l'ANRUR et son cadre juridique, de mettre en exergue les objectifs de sa stratégie d'intervention et de présenter la méthodologie adoptée par le BET de l'étude pour sa réalisation.

En outre, deux ateliers de discussion et de débat ont été tenus pour impliquer et faire participer les différentes parties prenantes dans la construction de cette stratégie, à savoir :

- L'atelier sur la loi n° 94-12 relative aux bâtiments menaçant ruine et à l'organisation des opérations de rénovation urbaine et son décret d'application ;
- L'atelier sur la rénovation urbaine et la réhabilitation des bâtiments menaçant ruine dans la région de Béni Mellal-Khénifra, notamment les expériences menées, les bonnes pratiques adoptées, les obstacles rencontrés, ainsi que les besoins et attentes des acteurs à ce sujet.

A l'issue de la discussion et de l'échange fructueux entre les différents participants, plusieurs propositions et recommandations ont été suggérées et seront pris en considération lors de l'élaboration de la stratégie .